

Règlement du jeu-concours Rallye-Med 2011

Article 1^{er}.

Le Groupe de Réflexion en Histoire-Géographie organise, dans les collèges conventionnés et homologués français au Liban le jeu-concours Rallye-Med. En 2011, il aura lieu au début du mois de novembre. Ce jeu-concours est réservé aux élèves collégiens des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Il a lieu à l'initiative de membres volontaires de l'équipe éducative de l'établissement scolaire qui recevront l'ensemble des courriers envoyés par l'organisateur la semaine précédant le concours : les questionnaires, les feuilles réponses, le règlement, la liste des prix.

Article 2.

Le déroulement du jeu-concours

2.1. La durée de l'interrogation proprement dite est de 50 minutes maximum. L'épreuve est individuelle et se déroule sous la responsabilité d'un professeur ou d'un membre de l'équipe éducative, qui en assure la régularité.

2.2. Le jeu-concours consiste en un questionnaire à choix multiples de 18 à 30 questions selon le niveau de classe, pour chacune desquelles plusieurs réponses sont proposées ; il n'y a qu'une seule bonne réponse par question. Une ou plusieurs questions subsidiaires sont proposées pour départager les éventuels ex æquo.

2.3. Les participants répondent sur une « feuille-réponses » spéciale en indiquant leur classe et leur nom. Le remplissage correct de ces feuilles fait partie de l'épreuve. Pour être classées et recevoir les prix en jeu, les feuilles-réponses des élèves doivent être rapportées lors de la réunion du GREHG suivant le concours.

Article 3.

Sujets et niveaux

3.1. Les 18 premières questions sont communes à tous les collégiens. Plus le niveau de classe est élevé, plus il y a de questions (jusqu'à 30).

3.2. Il y a 3 niveaux de classement différents : 5 e, 4 e, 3 e.

Article 4.

Correction des épreuves

4.1. Les feuilles-réponses sont corrigées à Beyrouth par un jury composé de professeurs d'Histoire-Géographie volontaires réuni par le GREHG. Les feuilles mal remplies par les candidats (nom, classe, ratures...) ou ne pouvant être lues ne seront pas classées.

4.2. Dans le cas où une erreur ou une ambiguïté aurait empêché la réponse normale à une question, celle-ci serait purement et simplement annulée.

4.3. Deux classements pour chaque niveau, seront effectués puis diffusés auprès des établissements et sur le site internet du GREHG : l'un individuel et l'autre par classe. Les décisions de l'organisateur et du jury correcteur sont sans appel.

Article 5.

Classement des participants

5.1. : Les élèves seront classés selon leur nombre de points ainsi calculés : Les bonnes réponses rapportent 2 points, mais une réponse erronée coûte 1 point. Si aucune réponse n'est donnée, la question rapporte 0 point, de même si deux réponses ont été cochées. Pour éviter les notes négatives, chaque élève voit sa note créditée de 30 points. Le score se situe donc entre 0 et 90 points.

5.2. En cas d'ex aequo, dans chaque classement, les candidats seront départagés en premier lieu par leur réponse à la première question subsidiaire dans l'ordre suivant : d'abord celui qui y a répondu, puis celui qui n'y a pas répondu, puis celui qui y a répondu faux ; en second lieu par leur réponse à la deuxième question subsidiaire ; en troisième lieu par leurs réponses aux dernières questions (dans l'ordre : la dernière pour ce niveau, puis l'avant-dernière, puis l'antépénultième, puis, ...). S'il reste des ex æquo, le plus jeune sera classé devant.

Article 6.

Les prix et cadeaux

6.1. La participation au jeu dans les conditions du présent règlement, offre la possibilité de gagner des prix distribués aux lauréats de chaque niveau, individuellement. Les cadeaux sont envoyés dans les établissements dans les meilleurs délais.

Article 7.

Engagement et responsabilités

7.1. Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et de déroulement du jeu, ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats et de l'attribution des prix.

7.2. L'organisateur du Jeu-concours Rallye-Med ne peut être tenu pour responsable des pertes de courrier pouvant survenir dans les services de distribution ni de toute perturbation due à des faits de grève, incidents techniques ou événements indépendante de sa volonté.

Le présent règlement, valable pour le jeu-concours Rallye-Med 2011, est publié sur le site Internet du Groupe de Réflexion en Histoire-Géographie depuis le 22 octobre 2011.